

Département  
de la Drôme  
Arrondissement  
de Valence  
Commune  
de La Roche de Glun

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL

N°01/2023

Nombre de membres présents en exercices :23  
Nombres de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 21

Date de la convocation : 3 février 2023

**SEANCE DU 7 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqués, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire en exercice.

Etaient présents : M. GOUNON Michel, M. STRANGOLINO Patrick, M<sup>me</sup> FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M<sup>me</sup> PLANET Joëlle, M. VALETTE Olivier, M<sup>me</sup> BAUSSERON Alexandra, M<sup>me</sup> BONHOMME Stéphanie, M. GRANGER Patrick, M<sup>me</sup> HUSSON Yolande, M. DELHAUME Patrick, M. POUYET Jean-Marc, Monsieur BETTON Richard, M<sup>me</sup> JULLIEN Sandra, M. RIMBERT Charles-Henri, M<sup>me</sup> GUIBERT Frédérique, M<sup>me</sup> PROVO Christiane.

Absents représentés : M. ZUCCHELLO serge (pouvoir à Monsieur Michel GOUNON), Madame Valérie FAURE (pouvoir à Madame Muriel FAURE), Monsieur MARGIRIER David (pouvoir à Madame Christiane PROVO). M. GOURDOL Bruno (pouvoir à M. RIMBERT Charles-Henri),

Absent excusé : M. ROMEGOUX Christophe, Madame DUCLAUD Nathalie.

M<sup>me</sup> BONHOMME Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 23.

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES AGENTS DE LA ROCHE DE GLUN**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 28 novembre 2022 et à la nécessité de prendre en compte le calendrier scolaire de l'année 2022-2023, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur des agents.

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Entendu l'exposé de Monsieur Michel GOUNON, Maire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :**

**- DECIDE d'adopter le règlement intérieur des agents de la ROCHE DE GLUN tel que joint en annexe.**

 Le Maire,  
Michel GOUNON

Certifié exécutoire par Le Maire compte tenu  
De sa transmission en préfecture le  
Et de sa publication le